

MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi treize décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : Mmes ENCONTRE Marie-Claude, GUIGAND Anne-Claire, MM D'ARRENTIERES Marc, LEDOUX Olivier, BUFFENOIR Pascal, GALLEMAN Francis.

Etaient absents : Mme DUBOIS Suzanne, MM LAFORGE Jean-Pierre, RICHEL Éric, DUFOUR Bruno, POSSIEN Christophe.

1. Charte d'entretien des espaces publics - Engagement

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la charte d'entretien des espaces publics. La commune s'engage à faire évoluer vers le zéro-phyto les pratiques d'entretien des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la charte d'entretien des espaces publics et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Convention de gestion des eaux usées de la commune de Neufvy sur Aronde par la communauté de communes du Plateau Picard, valant convention de mise à disposition de l'ensemble des ouvrages de l'ancien SIA Vallée de l'Aronde à la communauté de communes du Plateau Picard.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la convention de gestion des eaux usées de la commune de Neufvy sur Aronde par la communauté de communes du Plateau Picard, valant convention de mise à disposition de l'ensemble des ouvrages de l'ancien SIA Vallée de l'Aronde à la communauté de communes du Plateau Picard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la convention et autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. Indemnité du receveur municipal

Faute d'éléments chiffrés, le point est reporté à un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.